



LES RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, et pris connaissance des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 à 448 de l'acte uniforme OHADA, relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, approuve les conventions mentionnées audit rapport.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu les différents rapports du Conseil et des Commissaires aux comptes, donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2016.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide d'affecter :

- | | |
|---|----------------------------|
| <input type="checkbox"/> bénéfice de l'exercice | 2.016.938.178 F CFA |
| <input type="checkbox"/> report à nouveau antérieur | 1.120.863.243 F CFA |
| <input type="checkbox"/> formant un montant distribuable de | 3.137.801.421 F CFA |
| <input type="checkbox"/> sur lequel est prélevé un dividende de
(soit 15.000 F CFA brut par action) | 2.400.000.000 F CFA |
| <input type="checkbox"/> le solde en report à nouveau | 737.801.421 F CFA |

Il sera ainsi distribué aux actionnaires un dividende global brut de 2.400.000.000 F CFA, soit 15.000 F CFA brut par action, assujetti à l'IRVM par retenue à la source, soit un dividende net par action de 13.500 F CFA.

Ce dividende sera mis en distribution sur décision du conseil d'administration au plus tard le 30 septembre 2017.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

BMW

MINI

HYUNDAI

FORD

MAZDA

EUROPCAR

MICHELIN

Tractafrique Motors Côte d'Ivoire Société Anonyme avec conseil d'Administration au capital de 1 280 Millions de F CFA RCCM : CI-ABJ-1963-B-782
CC : 0100474 J - RI : Réel Normal - ADF : DGE - 01 BP 1272 ABIDJAN 01 - 01 BP 1966 SAN-PEDRO 01 - www.tractafrictmc-ci.com

SIÈGE ABIDJAN

Km 4, Bd de Marseille, Zone 3
Tél. : 21 75 03 00 - 21 75 03 20 - Fax : 21 75 03 45
Email : courrier.tmci@tractafrictmc.com

AGENCE ABIDJAN-NORD

Rivière FAYA, feu camp Akouédo, face station Total
Tél. : 22 40 01 80 - 22 40 01 82 - Fax : 22 40 01 81
Email : tmci.abj-nord@tractafrictmc.com

AGENCE DE SAN-PEDRO

Zone Industrielle, à proximité de la SODECI
Tél. : 34 71 31 55 - 34 71 31 56 - Fax : 34 71 31 59
Email : tmci.san-pedro@tractafrictmc.com